

MISSION LOCALE DE LYON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
24 avenue Etienne Rognon
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

In Extenso Auvergne Rhône Alpes

24 chemin des Verrières BP 33 69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54 lyon.charbonnieres@inextenso.fr www.inextenso.fr

Siège social : 53 avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne - Tél. : +33 (0) 4 72 60 30 30

SAS d'Expertise Comptable au capital de 9 243 150 € - 434 713 871 RCS Lyon - APE 6920 Z – TVA FR
02 434 713 871

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Lyon et à la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Lyon

MISSION LOCALE DE LYON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
24 avenue Etienne Rognon
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association MISSION LOCALE DE LYON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DE LYON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels devront être arrêtés par le Conseil d'Administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur points suivants exposés dans les règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels :

- La note « Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06 » indiquant la première application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général et ses principaux impacts significatifs sur les postes des comptes annuels de l'exercice.
- La note « *Etat- Subvention contrat engagement jeunes* » relative à la constatation de fonds dédiés pour la réserve de crédits accords en lien avec la subvention de l'Etat (DREETS) finançant les Contrats Engagement Jeunes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les subventions, les fonds dédiés et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ces vérifications spécifiques appellent de notre part l'observation suivante : l'intégralité des documents n'était pas disponible pour les membres dans le délai de 15 jours prévu statutairement avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels devront être arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Signé par Laurent Simo
Le 22 juin 2026

In Extenso
signature électronique

doc_Bvvl
tx_q6Y9PqrM1brw

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

***COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2025***

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 972	12 972		
Autres immobilisations incorporelles	18 448	18 448		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	976 723	754 192	222 532	120 234
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				44 680
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	10 004		10 004	
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 818		36 818	42 120
TOTAL II	1 054 965	785 612	269 353	207 033
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	731		731	1 900
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 055 111		2 055 111	1 122 206
Charges constatées d'avance	55 014		55 014	40 666
Valeurs mobilières de placement	536		536	536
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 513 701		2 513 701	3 128 641
TOTAL III	4 625 095		4 625 095	4 293 948
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 680 060	785 612	4 894 448	4 500 981

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	30 490	30 490
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 818 884	1 810 378
Excédent ou déficit de l'exercice	64 268	8 506
Situation nette (sous total)	1 913 642	1 849 374
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	82 611	
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 996 253	1 849 374
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	745 645	645 499
TOTAL II	745 645	645 499
PROVISIONS		
Provisions pour risques	57 961	116 842
Provisions pour charges	292 968	287 956
TOTAL III	350 929	404 798
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 407	257 475
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	883 414	1 047 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	423 668	256 245
Produits constatés d'avance	325 131	40 308
TOTAL IV	1 801 621	1 601 310
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	4 894 448	4 500 981

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Édition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	180	200
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	217 176	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 073 436	6 053 819
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 000	11 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	58 881	291 804
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	578	
Utilisations des fonds dédiés	645 499	765 000
Autres produits	29	11
TOTAL I	6 996 778	7 121 834
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 397 424	1 391 607
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	376 142	397 224
Salaires	3 176 266	3 305 735
Cotisations sociales	1 170 857	1 331 911
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 154	60 690
Dotations aux provisions	5 012	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	745 645	645 499
Autres charges	42	13
TOTAL II	6 936 542	7 132 679
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	60 236	(10 845)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 752	2 383
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	4 752	2 383
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 752	2 383

COMPTE DE RESULTAT - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	64 988	(8 462)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		56 381
TOTAL V		56 381
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		39 413
TOTAL VI		39 413
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		16 968
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	720	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 001 530	7 180 598
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 937 262	7 172 092
EXCEDENT OU DEFICIT	64 268	8 506
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	46 576	31 582
TOTAL	46 576	31 582
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	(46 576)	(31 582)
TOTAL	(46 576)	(31 582)

Règles & Méthodes Comptables

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les principaux impacts significatifs du changement de réglementation comptable sur les postes de l'exercice 2025 sont présentés ci-après :

- Résultat exceptionnel :

La nouvelle définition des charges et produits exceptionnels a été appliquée. Aucune charge et aucun produit exceptionnel n'a été constaté sur l'exercice alors qu'en 2024 le résultat exceptionnel ressortait de 16 968 €.

- Subventions d'investissement :

La quote part de subventions d'investissement virée au résultat au titre de l'exercice 2025 s'élève à 17 389 € et est désormais présentée en résultat d'exploitation, alors qu'elle était comptabilisée sur les exercices antérieurs en résultat exceptionnel.

- Refacturations :

Les facturations de mises à disposition de personnel et de locaux d'un montant de 217 176 € sont désormais inclus dans les Ventes prestations de service, alors qu'elles étaient comptabilisées en transferts de charges sur les exercices antérieurs.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - Concessions, brevets, licences | 1 an, |
| - Autres immobilisations incorporelle | 1 an, |
| - Agencements divers | 10 ans, |
| - Mobilier de bureau et informatique | 3 ans, |
| - Mobilier | 3 à 5 ans. |

CREANCES ET DETTES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles & Méthodes Comptables

Mission Locale de Lyon

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	02/06/26	
Devise d'édition	EUR	

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

FONDS DEDIES

Lorsqu'une action subventionnée est en cours de réalisation à la clôture, une quote-part de la subvention destinée au financement de cette action restant à réaliser, est constatée en fonds dédiés. Ces fonds dédiés sont repris au fur et à mesure de la réalisation de l'action.

ETAT - SUBVENTION CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES

La DREETS a accordée une subvention dans le cadre du CEJ (Contrat d'engagement jeune) pour un montant de 1 638 450 €. Toutefois, un ajustement complémentaire de 132 775 € a été constaté au cours de l'exercice.

Les crédits accordés à la mission locale au titre de l'année financent l'intégralité de l'accompagnement du jeune par la structure jusqu'au terme du contrat, quelle qu'en soit la durée et y compris en cas de prorogation à 18 mois. En conséquence, la subvention forfaitaire accordée par l'Etat à la Mission locale pour l'entrée d'un jeune en parcours CEJ fait l'objet, pour une quote-part, d'une réservation de crédits pour les années suivantes, relativement à l'engagement pris par la Mission locale quant à l'accompagnement des jeunes sur la durée du parcours jusqu'à son terme. Le niveau de quote-part associée dépend du mois d'entrée, et de la moyenne des durées de parcours observée par la mission locale soit 9 mois.

Cette réserve de crédits est inscrite en fonds dédiés et s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à un montant de 634 150 €.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (CRC N°2000-06). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

ENGAGEMENTS DE DEPART A LA RETRAITE

La Mission Locale de Lyon a opté pour la comptabilisation au passif des engagements de départ à la retraite. L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective selon le calcul de l'indemnité légale. Au 31 décembre 2025, elle s'élève à 292 968 €.

Les paramètres retenus tiennent compte des critères suivants :

- le calcul est effectué pour l'ensemble des salariés,
- l'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans,
- le taux de rotation du personnel retenu est de 2%,
- le taux annuel de progression des salaires retenu est de 1%,
- le taux actualisation retenu est de 3,96%,
- le taux de charges sociales retenu est de 41 %
- la table de mortalité retenue est TG 05.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de biens et de personnel pour 46 576 €.

REMUNERATION VERSEES A CERTAINS DIRIGEANTS

Les informations relatives aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ne sont pas renseignées, car elles conduiraient à donner, s'agissant d'un cadre dirigeant, des renseignements à caractère individuel.

Autres Informations

Mission Locale de Lyon

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	02/06/26	
Devise d'édition	EUR	

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'association a pour but de promouvoir, développer et gérer des actions d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'une formation et/ou d'un emploi, en s'appuyant sur le réseau d'accueil jeunes de Lyon.

DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS SOCIALES RÉALISÉES

Les activités consistent en :

- Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes
- Accompagner les parcours d'insertion des jeunes
- Agir pour l'accès à l'emploi
- Observer le territoire et apporter une expertise
- Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local

Différentes missions sont proposées pour répondre à ces activités (cette liste n'est pas exhaustive) :

L'accompagnement global

- Le PACEA
- L'accès au numérique
- L'insertion sociale
- L'accès à la formation
- L'accès à l'emploi (emploi, immersion, alternance, parrainage, permanence emploi,

Les accompagnements spécifiques

- Les jeunes porteurs de handicap
- Les jeunes sous main de justice
- Aller vers les jeunes résidant en QPV/QVA (Chantiers permanents « Rebond social », Jobs d'été)
- Cap vers demain
- Les décrocheurs et IOD
- Les jeunes en demande d'appui psychologique
- La mobilité

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

La mise en oeuvre des Antennes de proximité dans le cadre de la maison Lyon pour l'emploi et en partenariat avec ALLIES.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Une équipe pluridisciplinaire professionnelle est disponible pour répondre aux actions et missions mises en oeuvre par la Mission Locale de Lyon. Des locaux et du matériel permettent l'exercice de nos différentes missions.

Autres Informations

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le détail des concours publics et subventions d'exploitation est donné ci-dessous :

INTITULÉ	2025
SUBV. FSE CAP VERS DEMAIN	82 811
SUBV. FSE IOD	15 382
SUBV. FSE JUSTICE	90 448
SUBV. ETAT FONCT. CEJ	1 771 225
SUBV. ETAT CPO ACTIVITE	1 307 602
SUBV. ETAT FORMATION	75 955
SUBV. ETAT PARRAINAGE	21 280
SUBV. ETAT FIPD JUSTICE M.F.	14 340
SUBV. ETAT FIPD JUSTICE M.O.	14 438
SUBV. ETAT ACCORD CADRE JUSTICE M.F.	25 896
SUBV. ETAT CHANTIER REBOND	35 000
SUBV. ETAT ITI	23 065
SUBV. ETAT FONDS DE REVITALISATION JUSTICE	60 000
SUBV. REGION IOD	77 324
SUBV. REGION CPO	606 128
SUBV. METROPOLE RSJ.	80 000
SUBV. VDL	1 213 079
SUBV. FRANCE TRAVAIL	413 586
SUBV. CAISSE DES ECOLES	62 900
SUBV. ARS PSYCHOLOGUE	55 000
COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE	10 589
QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 389
TOTAL	6 073 436

Immobilisations

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	31 420		
TOTAL immobilisations incorporelles :	31 420		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	323 140		125 749
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	487 030		40 804
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	44 680		67 020
TOTAL immobilisations corporelles :	854 850		233 573
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			10 004
Prêts et autres immobilisations financières	42 120		601
TOTAL immobilisations financières :	42 120		10 605
TOTAL GÉNÉRAL	928 389		244 178

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			31 420	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			31 420	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			448 889	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			527 834	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		111 699		
TOTAL immobilisations corporelles :		111 699	976 723	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			10 004	
Prêts et autres immo. financières		5 903	36 818	
TOTAL immobilisations financières :		5 903	46 822	
TOTAL GÉNÉRAL		117 602	1 054 965	

Amortissements

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	31 420			31 420
TOTAL immobilisations incorporelles :	31 420			31 420
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	233 458	36 046		269 504
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	456 478	28 209		484 688
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	689 936	64 255		754 192
TOTAL GÉNÉRAL	721 357	64 255		785 612

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

État des Échéances des Créances et Dettes

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	36 818		36 818
TOTAL de l'actif immobilisé :	36 818		36 818
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	731	731	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 021 858	2 021 858	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	33 239	33 239	
Charges constatées d'avance	55 014	55 014	
TOTAL de l'actif circulant :	2 110 857	2 110 857	36 818

TOTAL GÉNÉRAL	2 147 675	2 110 857	36 818
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	169 407	169 407		
Personnel et comptes rattachés	380 021	380 021		
Sécurité sociale et autres organismes	359 298	359 298		
Impôts sur les bénéfices	720	720		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	143 375	143 375		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	423 668	423 668		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	325 131	325 131		

TOTAL GÉNÉRAL	1 801 621	1 801 621		
----------------------	------------------	------------------	--	--

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	30 490				30 490
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 810 378	8 506			1 818 884
Excédent ou déficit de l'exercice	8 506	(8 506)	64 268		64 268
Situation nette	1 849 374		64 268		1 913 642
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			100 000	17 389	82 611
Provisions réglementées					
TOTAL	1 849 374		164 268	17 389	1 996 253

Mission Locale de Lyon

Devise d'édition EUR

TOTAL GÉNÉRAL	100 000		17 389	82 611
---------------	---------	--	--------	--------

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

© Sage

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements A	Décaissements et virements pour affectation définitive B	Solde des legs et donations en début d'exercice C	Solde des legs et donations en fin d'exercice $D = C + A - B$
TOTAUX				

Provisions Inscrites au Bilan

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	116 842 287 956	 5 012	58 881	57 961 292 968
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	404 798	5 012	58 881	350 929
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	404 798	5 012	58 881	350 929

Charges à Payer

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 564
Dettes fiscales et sociales	546 602
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 600
TOTAL	588 767

Mission Locale de Lyon

Devise d'édition EUR

TOTAL	17 107
-------	--------

Charges et Produits Constatés d'Avance

Mission Locale de Lyon

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	55 014	325 131
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	55 014	325 131

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/25
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	<u>46 576</u>
- LOCAUX rue Duguesclin	31 592
- LOCAUX Place Gisèle Halimi	14 984
Prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL	46 576

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/25
Bénévolat	
Prestations en nature	<u>46 576</u>
- LOCAUX rue Duguesclin	31 592
- LOCAUX Place Gisèle Halimi	14 984
Dons en nature	
TOTAL	46 576